

Séance ordinaire du 3 décembre 2018

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce troisième jour de décembre deux mille dix-huit (3 décembre 2018) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Les choses matérielles sont éphémères, mais l'amour fraternel des autres est durable. »

Fabien Lecours

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Adoption du règlement numéro 449-2018 décrétant des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire de la rue Saint-Alphonse, incluant des travaux de voirie, comportant une dépense de 418 200 \$, l'appropriation d'un montant de 418 200 \$ provenant du programme de la Taxe sur l'essence et un emprunt n'excédant pas 418 200 \$ financé à même la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, accordée dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018

7. Adoption du règlement numéro 451-2018 décrétant des travaux de réfection du réseau d'aqueduc de la route des Pins et de la rue Principale, incluant des travaux de voirie, comportant une dépense de 479 800 \$,

Séance ordinaire du 3 décembre 2018

l'appropriation d'un montant de 479 800 \$ provenant du programme de la Taxe sur l'essence et un emprunt n'excédant pas 479 800 \$ financé entièrement à même la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018

8. *Avis de motion et présentation – Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la réfection (municipalisation) de rues du secteur du Lac Robert (Christian, Guillemette et Jean)*
 9. *Avis de motion et présentation – Projet de règlement sur la gestion contractuelle et abrogeant la Politique de gestion contractuelle, version 2.0*
 10. *Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires*
 11. *Dépôt du registre public - Règlement numéro 412-3-2018 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus*
 12. *Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil - 2019*
 13. *Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)*
 14. *Comité consultatif d'urbanisme - Nomination de deux nouveaux membres*
 15. *Autorisation de signataires – Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes pour le bénéfice des municipalités*
 16. *Transport - Contribution à Transport adapté & collectif des Chenaux*
 17. *Ville de Trois-Rivières – Facturation pour les activités des non-résidents*
 18. *Retrait du Service des loisirs de Saint-Étienne-des-Grès de la police d'assurance de la municipalité à titre d'assuré additionnel lors du prochain renouvellement annuel - Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)*
 19. *Radiation de soldes irrécouvrables*
 20. *Versement des subventions – Remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit*
 21. *Versement des subventions – Politique établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables*
 22. *Demande de remboursement – Programme d'aide à la voirie locale – Volet « Projets particuliers d'amélioration » – Sous-volet PPA-CE – Dossier numéro 00027069-1 - Reddition de compte*
 23. *Octroi de contrat – Services Matrec inc. - Location de conteneurs et collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc.*
 24. *Octroi de contrat – 9261-0096 Québec inc. – Déneigement du conteneur au Rang des Grès*
 25. *Vente du terrain de l'ancien garage/ancienne caserne – Lot 6 079 262 (ancien lot 4 827 971) du cadastre du Québec – David Bourassa et Martin Lefebvre - Projet d'immeuble à condos – Autorisation de signataires*
 26. *Demande d'autorisation à la CPTAQ – Monsieur René Lamy – Lots 2 545 305 et 2 545 306 du cadastre du Québec*
 27. *Demande de dérogation mineure de madame Ginette Dion à l'égard de l'immeuble sis au 631, 4^e Rang, lot 2 545 532 du cadastre du Québec*
 28. *Programme Emplois d'été Canada 2019 – Moniteurs du camp de jour*
 29. *Attribution de poste – Journalier classe 1 – Statut saisonnier*
 30. *Affaires diverses*
 - 30.1 *Motion de félicitations – Comité d'embellissement – Attribution du 4^e Fleuron par la Corporation des fleurons du Québec*
- Période de questions*
31. *Clôture de la séance*

2018-12-312

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 décembre 2018

Mot du maire

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la dernière séance ordinaire du conseil municipal pour l'année 2018. Il profite de l'occasion pour remercier ses collègues et toute l'équipe municipale pour leur collaboration. Il remercie aussi tous ceux et celles qui participent au bien-être de la communauté stéphanoise.

Ensuite, il mentionne que deux séances extraordinaires sont prévues prochainement, soit le lundi 17 décembre, à 19 h 30, pour l'adoption du budget 2019 et le mercredi 19 décembre, à 18 h, pour donner l'avis de motion du règlement de taxation 2019 et en faire présentation. Il invite les citoyens à y assister.

Pour continuer, le maire fait état des diverses réalisations de 2018 :

- ✓ Prolongement du réseau d'aqueduc municipal jusqu'au secteur des Grès;
- ✓ Étude sur la problématique d'accumulation d'eau dans le secteur des Gouverneurs et rapport aux résidents;
- ✓ Obtention de la conformité de la refonte du *Plan d'urbanisme*, du *Règlement de zonage*, du *Règlement de lotissement*, du *Règlement administratif* et du *Règlement de construction*.
- ✓ Mise à niveau du panneau de contrôle à la station de pompage du chemin des Dalles;
- ✓ Vente du terrain de l'ancienne caserne/ancien garage municipal pour la construction d'un immeuble à condos;
- ✓ Achat d'un nouveau camion 10 roues pour le déneigement;
- ✓ Installation d'un nouveau module de jeux pour les enfants âgés entre 0 et 5 ans au parc des Grès;
- ✓ Réalisation d'un nouvel aménagement paysager au parc des Grès;
- ✓ Amélioration du terrain de soccer dans le secteur Saint-Thomas;
- ✓ Nomination des sept salles municipales en hommage à des personnes qui ont marqué l'histoire de Saint-Étienne-des-Grès.

Dans un autre ordre d'idées, le maire félicite les membres du Comité d'embellissement pour tous les efforts qu'ils ont déployés depuis plusieurs années afin que la municipalité obtienne finalement le 4^e fleuron par la Corporation des fleurons du Québec. Ce 4^e fleuron témoigne des efforts de tous pour embellir la municipalité.

De plus, il remercie sa collègue, Nancy Mignault, d'avoir accepté de prendre en charge le dossier du sapin illuminé et de l'avoir mené avec brio.

Enfin, le maire invite les Stéphanoises et Stéphanois à profiter des infrastructures hivernales dans leur municipalité et leur souhaite, au nom de toute l'équipe municipale, de joyeuses fêtes et que la nouvelle année leur apporte bonheur, santé et réalisation de leurs désirs les plus chers.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 et de la séance extraordinaire du 14 novembre 2018 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

Séance ordinaire du 3 décembre 2018

2018-12-313

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 et de la séance extraordinaire du 14 novembre 2018 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

Rien à ce point.

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2018-12-314

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 30 novembre 2018*, totalisant 121 655,47 \$.
- Les comptes à payer, *au 30 novembre 2018*, au montant de 186 159,57 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

Autorisation - Affectation de surplus – Multi-Énergie Best inc. – Réparation de systèmes de contrôle et d'évacuateurs (ventilation) au Centre communautaire

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 2018-09-237, le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès octroyait le contrat à Multi-Énergie Best inc. pour la réparation de systèmes de contrôle et d'évacuateurs (ventilation) au Centre communautaire, pour un montant de 3 450 \$, avant taxes, suivant l'offre de services professionnels datée du 29 août 2018;

2018-12-315

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement, par une affectation de surplus accumulé, de la facture n° 33541, datée du 8 novembre 2018, d'un montant de 3 450 \$, avant taxes, présentée par Multi-Énergie Best inc., représentant les coûts pour la réparation de systèmes de contrôle et d'évacuateurs (ventilation) au Centre communautaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 décembre 2018

Autorisation - Affectation de surplus – Arrakis Consultants inc. – Rencontre citoyenne – Problématique de drainage du secteur des Gouverneurs

2018-12-316

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement, par une affectation de surplus accumulé, de la facture n° 3629, datée du 31 octobre 2018, d'un montant de 884,50 \$, avant taxes, présentée par la firme Arrakis Consultants inc., représentant les coûts pour la présentation du rapport sur l'étude du comportement des eaux souterraines du secteur des Gouverneurs et l'émission de pistes de solutions pour y remédier, au cours de la rencontre citoyenne tenue le 22 octobre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nobesco - Honoraires professionnels – Paiement des retenues – Réfection du mur de soutènement sur la rue Principale

2018-12-317

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Nobesco de la retenue spéciale pour l'engazonnement et la libération de la retenue de 5 %, inscrites sur la facture n° 275-2018, datée du 26 novembre 2018, totalisant 6 828,51 \$, avant taxes, représentant les honoraires professionnels pour la réfection du mur de soutènement sur la rue Principale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Adoption du règlement numéro 449-2018 décrétant des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire de la rue Saint-Alphonse, incluant des travaux de voirie, comportant une dépense de 418 200 \$, l'appropriation d'un montant de 418 200 \$ provenant du programme de la Taxe sur l'essence et un emprunt n'excédant pas 418 200 \$ financé à même la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, accordée dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès souhaite procéder à des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire de la rue Saint-Alphonse, ainsi qu'à des travaux de voirie qui y sont liés;

CONSIDÉRANT la lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, datée du 24 octobre 2018, qui confirme la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la *Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018*, jointe au présent règlement comme **annexe « A »**;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-10-260 par laquelle le conseil municipal approuvait le contenu de la programmation du programme *TECQ 2014 2018*;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont prévus dans cette programmation tel qu'il appert du document joint à la présente résolution comme **annexe « B »**;

CONSIDÉRANT que la contribution du Québec est versée sur une période de vingt (20) ans;

CONSIDÉRANT qu'il est ainsi nécessaire d'emprunter la somme de 418 200 \$ afin de financer la contribution du gouvernement du Québec dans le cadre du programme *TECQ*;

Séance ordinaire du 3 décembre 2018

CONSIDÉRANT que le présent règlement comporte ainsi un emprunt visant des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, ainsi que des travaux de voirie qui y sont liés, dont plus de la moitié du coût des travaux fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes, confirmation gouvernementale par lettre officielle jointe au présent règlement en annexe « A », ce qui fait en sorte que, puisque le montant de la subvention est entièrement affecté à la réduction du montant global de l'emprunt, le règlement doit être soumis uniquement à l'approbation ministérielle, suivant les dispositions de l'article 1061 du *Code municipal* du Québec;

CONSIDÉRANT que la municipalité procédera par appel d'offres public pour le choix d'un entrepreneur pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par Richard St-Pierre lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2018, par la résolution numéro 2018-11-286, et que le projet y a été dûment présenté;

2018-12-318

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 449-2018 décrétant des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire de la rue Saint-Alphonse, incluant des travaux de voirie, comportant une dépense de 418 200 \$, l'appropriation d'un montant de 418 200 \$ provenant du programme de la *Taxe sur l'essence* et un emprunt n'excédant pas 418 200 \$ financé à même la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, accordée dans le cadre du programme de la *Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Adoption du règlement numéro 451-2018 décrétant des travaux de réfection du réseau d'aqueduc de la route des Pins et de la rue Principale, incluant des travaux de voirie, comportant une dépense de 479 800 \$, l'appropriation d'un montant de 479 800 \$ provenant du programme de la Taxe sur l'essence et un emprunt n'excédant pas 479 800 \$ financé entièrement à même la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès souhaite procéder à des travaux de réfection du réseau d'aqueduc d'une partie de la route des Pins et d'une partie de la rue Principale, ainsi qu'à des travaux de voirie sur lesdites rues;

CONSIDÉRANT la lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, datée du 24 octobre 2018, qui confirme la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la *Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018*, jointe au présent règlement comme **annexe « A »**;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-10-260 par laquelle le conseil municipal approuvait le contenu de la programmation du programme *TECQ 2014 2018*;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont prévus dans cette programmation tel qu'il appert du document joint à la présente résolution comme **annexe « B »**;

CONSIDÉRANT que la contribution du Québec est versée sur une période de vingt (20) ans;

Séance ordinaire du 3 décembre 2018

CONSIDÉRANT qu'il est ainsi nécessaire d'emprunter la somme de 479 800 \$ afin de financer la contribution du gouvernement du Québec dans le cadre du programme *TECQ*;

CONSIDÉRANT que le présent règlement comporte ainsi un emprunt visant des travaux de réfection du réseau d'aqueduc et des travaux de voirie dont plus de la moitié du coût des travaux fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes, confirmation gouvernementale par lettre officielle jointe au présent règlement en annexe « A », ce qui fait en sorte que, puisque le montant de la subvention est entièrement affecté à la réduction du montant global de l'emprunt, le règlement doit être soumis uniquement à l'approbation ministérielle, suivant les dispositions de l'article 1061 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT que la municipalité procédera par appel d'offres public pour le choix d'un entrepreneur pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par Jocelyn Isabelle lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2018, par la résolution numéro 2018-11-287, et que le projet y a été dûment présenté;

2018-12-319

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 451-2018 décrétant des travaux de réfection du réseau d'aqueduc de la route des Pins et de la rue Principale, incluant des travaux de voirie, comportant une dépense de 479 800 \$, l'appropriation d'un montant de 479 800 \$ provenant du programme de la *Taxe sur l'essence* et un emprunt n'excédant pas 479 800 \$ financé entièrement à même la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la *Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* 2014-2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Avis de motion et présentation – Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la réfection (municipalisation) de rues du secteur du Lac Robert (Christian, Guillemette et Jean)

2018-12-320

Résolution
corrigée par la
résolution 2019-
04-084 (procès-
verbal de
corrections)

Gaëtan Léveillé donne avis de motion que lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la réfection (municipalisation) de rues du secteur du Lac Robert (Christian, Guillemette et Jean), et présente ledit projet de règlement.

9. Avis de motion et présentation – Projet de règlement sur la gestion contractuelle et abrogeant la Politique de gestion contractuelle, version 2.0

2018-12-321

Nancy Mignault donne avis de motion que lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement sur la gestion contractuelle et abrogeant la *Politique de gestion contractuelle*, version 2.0, et présente ledit projet de règlement.

10. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, les sept (7) membres du conseil municipal déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

Séance ordinaire du 3 décembre 2018

11. Dépôt du registre public - Règlement numéro 412-3-2018 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus

La Directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le registre public dans lequel sont inscrits tous dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus par un élu, le tout conformément à l'article 5.3 du Règlement numéro 412-3-2018, relativement au *Code d'éthique et de déontologie* applicable aux élus de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès. Aucune déclaration n'a été reçue à ce jour.

12. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil - 2019

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune de ces séances;

2018-12-322

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal en 2019, qui se tiendront les lundis suivants et qui débiteront à 19 h 30 :

14 janvier	8 juillet
4 février	5 août
4 mars	9 septembre
1 ^{er} avril	7 octobre
6 mai	4 novembre
3 juin	2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié dans le journal *Le Stéphanois*, par la Directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT que l'article IX du Règlement numéro 152-86 constituant un comité consultatif d'urbanisme stipule que la durée du mandat des membres est de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres suivants, du Comité consultatif d'urbanisme, soit messieurs Benoît Pratte, Pierre Beaudet et Mathieu Lahaye se termine le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que deux (2) membres sont d'accord pour renouveler leur mandat pour une période de deux ans;

2018-12-323

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle le mandat des personnes suivantes, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme, pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 :

Séance ordinaire du 3 décembre 2018

- M. Benoît Pratte;
- M. Pierre Beaudet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Comité consultatif d'urbanisme - Nomination de deux nouveaux membres

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel de candidatures pour combler deux postes vacants au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les candidatures de M. Claude Boisvert et M. René Lampron ont été retenues;

2018-12-324

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme M. Claude Boisvert et M. René Lampron à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Autorisation de signataires – Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes pour le bénéfice des municipalités

CONSIDÉRANT que l'article 14.7.1 du *Code municipal* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la *Fédération québécoise des municipalités (FQM)* une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la *FQM* au nom de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la *FQM* a adopté une politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT que, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la *FQM* a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« **Appel d'offres** ») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la *FQM* étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « **Contrat** »);

CONSIDÉRANT que pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès doit conclure une entente avec la *FQM*;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la *FQM* et Énergère;

CONSIDÉRANT que la *FQM* accepte de signer une entente avec la municipalité pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat;

2018-12-325

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès participe à l'Appel d'offres lancé par la *Fédération québécoise des municipalités (FQM)* et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère.

Séance ordinaire du 3 décembre 2018

Il est de plus résolu que la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, soit autorisée à signer une entente avec la *FQM* lui permettant d'adhérer au Contrat;

Il est aussi résolu que la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, soit autorisée à requérir la réalisation, pour le compte de la municipalité, de l'analyse d'opportunités et, le cas échéant, de l'étude de faisabilité prévues à l'Appel d'offres;

Il est également résolu que la Directrice générale et secrétaire-trésorière ou toute personne qu'elle désigne soit autorisée à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signée avec la *FQM*, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Transport - Contribution à Transport adapté & collectif des Chenaux

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire accorder une subvention à Transport adapté & collectif des Chenaux et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté à l'intérieur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes à mobilité réduite;

2018-12-326

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Lèveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu :

Que cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2019 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites;

Que le budget total pour la 30^e année d'opération est estimé à 317 830 \$, le coût estimé pour le transport adapté est de 260 830 \$ et que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à Transport adapté & collectif des Chenaux au montant de 10 675 \$ pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;

Que le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20 % du montant des prévisions budgétaires, et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte cesdites prévisions;

Que la municipalité mandataire, en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et qu'à ce titre, elle devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de Transport adapté & collectif des Chenaux;

Que le Maire, M. Robert Landry, et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, avec Transport adapté & collectif des Chenaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 décembre 2018

17. Ville de Trois-Rivières – Facturation pour les activités des non-résidents

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières a informé la municipalité de l'intention du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières d'adopter une nouvelle grille tarifaire des activités de loisirs pour solliciter la participation financière des non-résidents utilisant les infrastructures sportives de la Ville de Trois-Rivières via les organismes reconnus et soutenus;

CONSIDÉRANT que l'apport des collectivités voisines est essentiel à la vitalité économique de la Ville de Trois-Rivières et que les utilisateurs extérieurs de ses services soulagent déjà le fardeau fiscal de ses contribuables;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès privilégie l'approche « utilisateur/payeur » mise de l'avant par les municipalités;

2018-12-327

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès refuse la proposition d'une nouvelle grille tarifaire des activités de loisirs de la Ville de Trois-Rivières et maintient le principe d'utilisateur-payeur.

Il est de plus résolu qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise, afin de les informer de la position du conseil municipal, à :

- La Ville de Trois-Rivières;
- Les municipalités concernées;
- Monsieur Simon Allaire, député de Maskinongé;
- Monsieur Jean Boulet, Ministre de la région.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Retrait du Service des loisirs de Saint-Étienne-des-Grès de la police d'assurance de la municipalité à titre d'assuré additionnel lors du prochain renouvellement annuel - Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs de Saint-Étienne-des-Grès ne fait plus partie des activités organisées par la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès;

2018-12-328

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès retire le Service des loisirs de Saint-Étienne-des-Grès de la police d'assurance de la municipalité, à titre d'assuré additionnel, lors du prochain renouvellement annuel de la police d'assurance, le 31 décembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Radiation de soldes irrécouvrables

CONSIDÉRANT l'existence de soldes résiduels jugés irrécouvrables provenant de l'année 2015;

CONSIDÉRANT que la majorité de ces soldes sont des comptes de taxes provisionnés à titre de créances douteuses;

CONSIDÉRANT que la valeur de ces montants ne justifie pas d'entreprendre des procédures légales de recouvrement;

Séance ordinaire du 3 décembre 2018

2018-12-329

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la radiation des créances jugées irrécouvrables totalisant 1 605,06 \$, incluant les frais d'intérêts et de pénalité, en date du 3 décembre 2018, et telles qu'inscrites dans la liste suivante :

LISTE DES COMPTES DE TAXES IRRÉCOUVRABLES				
Matricule	Montant		Matricule	Montant
5642-90-0106	2,62 \$		6040-61-9894	11,29 \$
5645-84-6395	35,50 \$		6040-73-8742	22,45 \$
5742-92-4533	5,34 \$		6040-73-9655	21,14 \$
5837-93-0004	1,30 \$		6040-82-2965	1,30 \$
5838-52-6225 - 001	32,78 \$		6043-31-9436	1,30 \$
5838-52-6225 - 002	97,65 \$		6044-85-6986	1,30 \$
5939-83-8348	23,88 \$		6045-41-2832	1,30 \$
6039-06-5228	21,14 \$		6139-23-8604	22,45 \$
6039-06-6470	1,30 \$		6139-47-4320	32,89 \$
6039-07-8021	12,73 \$		6143-17-6190	1,30 \$
6039-16-8847	23,88 \$		6143-18-7718	1,30 \$
6039-17-0143	31,02 \$		6144-02-1976	244,52 \$
6039-17-3517	21,14 \$		6144-40-8693	1,30 \$
6039-17-7255	11,17 \$		6144-62-1522	5,22 \$
6039-18-5653	15,58 \$		6144-85-0682	1,30 \$
6039-18-6607	30,90 \$		6145-10-5218	2,62 \$
6039-37-3392	13,92 \$		6242-05-7836	37,89\$
6039-38-5262	1,30 \$		6242-05-8514	1,30 \$
6039-39-2712	21,14 \$		6242-15-1325	24,01 \$
6039-39-4990	11,17 \$		6242-37-2033	11,29 \$
6039-39-7010	22,56 \$		6242-59-6463	127,38 \$
6039-39-9596	1,30 \$		6243-18-1557	12,11 \$
6039-49-0762	10,00 \$		6243-18-4230	1,30 \$
6039-49-2587	11,29 \$		6245-67-1065	9,63 \$
6040-12-3000	11,17 \$		6245-73-5551	8,21 \$
6040-13-5612	17,12 \$		6245-73-6741	11,06 \$
6040-13-9726	1,30 \$		6245-73-8819	10,93 \$
6040-19-1173	1,30 \$		6245-81-4592	11,06 \$
6040-20-5731	29,46 \$		6335-69-8181	31,48 \$
6040-30-9386	30,26 \$		6336-38-5128	42,13 \$
6040-32-4399	1,30 \$		6344-47-2294	2,74 \$
6040-33-1573	151,93 \$		6344-47-3181	2,74 \$
6040-40-5413	41,85 \$		6344-47-4665	2,74 \$
6040-40-8644	22,45 \$		6344-66-4685	1,42 \$
6040-46-6017	23,75 \$		6345-20-2370	13,79 \$
6040-50-0943	11,29 \$		6345-20-4364	1,42 \$
6040-51-3242	1,30 \$		6345-20-5123	9,75 \$
6040-51-5492	11,17 \$		6436-88-6155	10,44 \$
6040-51-7407	11,29 \$		6436-88-8983	10,44 \$
6040-61-1128	1,30 \$		6441-37-0543	7,97 \$
			Total	1 605,06 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 décembre 2018

20. Versement des subventions – Remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 6 mai 2013, le règlement 420-2013 autorisant le versement de subventions aux propriétaires pour le remplacement de leur(s) toilette(s) à débit régulier par des toilettes à faible débit, et ce, dans le but d'économiser les ressources en eau potable sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le versement des subventions aux cinq (5) propriétaires qui ont remplacé leur(s) toilette(s) en 2018, selon les dispositions du règlement 420-2013;

2018-12-330

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à verser aux cinq (5) propriétaires admissibles ayant réalisé les travaux en 2018 les subventions relatives aux remplacements de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit, en conformité avec les dispositions du règlement 420-2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Versement des subventions – Politique établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 7 août 2017, la *Politique établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables*, afin de diminuer l'impact sur l'environnement de l'utilisation des couches;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le versement de la subvention à huit (8) propriétaires qui ont acheté des couches lavables en 2018;

2018-12-331

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à verser aux huit (8) propriétaires admissibles, et dont l'achat a été fait en 2018, la subvention dans le cadre de la *Politique établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Demande de remboursement – Programme d'aide à la voirie locale – Volet « Projets particuliers d'amélioration » – Sous-volet PPA-CE – Dossier numéro 00027069-1 - Reddition de compte

CONSIDÉRANT la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du *Programme d'aide à la voirie locale (PAV)*;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Séance ordinaire du 3 décembre 2018

CONSIDÉRANT que le réseau routier, pour lequel une demande d'aide financière de 15 000 \$ a été confirmée par le ministre délégué aux Transports dans une lettre datée du 22 mai 2018, est de compétence municipale et admissible au PAV;

2018-12-332

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve les dépenses de 33 806,93 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Octroi de contrat – Services Matrec inc. - Location de conteneurs et collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres public publié le 7 novembre 2018 dans le système électronique d'appel d'offres SEAO et dans le journal Le Nouvelliste, pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc.;

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Services Matrec inc.	134 484 \$
J. Y. Martel Transport inc.	135 384 \$

2018-12-333

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc. à Services Matrec inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 134 484 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Octroi de contrat – 9261-0096 Québec inc. – Déneigement du conteneur au Rang des Grès

2018-12-334

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à l'entreprise 9261-0096 Québec inc. le contrat pour le déneigement du conteneur au Rang des Grès, pour un montant de 480 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Vente du terrain de l'ancien garage/ancienne caserne – Lot 6 079 262 (ancien lot 4 827 971) du cadastre du Québec – David Bourassa et Martin Lefebvre - Projet d'immeuble à condos – Autorisation de signataires

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel public de projets d'immeuble à condos pour la vente du terrain de l'ancien garage municipal/ancienne caserne du Service incendie;

CONSIDÉRANT qu'un (1) soumissionnaire a présenté une soumission, comme suit :

Séance ordinaire du 3 décembre 2018

Soumissionnaire	Montant
David Bourassa et Martin Lefebvre	80 000 \$

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a analysé, suivant les critères énoncés au devis, le projet du soumissionnaire, David Bourassa et Martin Lefebvre, que le projet a été retenu et que le comité de sélection en fait la recommandation;

2018-12-335

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la vente du terrain de l'ancien garage/ancienne caserne, lot 6 079 262 (ancien lot 4 827 971) du cadastre du Québec, à David Bourassa et Martin Lefebvre, au prix de 80 000 \$, pour le projet d'immeuble à condos.

Il est aussi résolu que tous les frais notariés et d'arpentage reliés à cette cession soient à la charge de l'acquéreur.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire, M. Robert Landry, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à cette cession.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Monsieur René Lamy – Lots 2 545 305 et 2 545 306 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que monsieur René Lamy projette d'aliéner à la société Ferme Denis et Louise Lamy inc. une partie du lot 2 545 306 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 043,90 mètres carrés, telle que montrée sur le plan préparé par la firme Géomatique BLP daté du 31 août 2015, sous la signature de monsieur Martin Rhéault, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT que l'aliénation projetée a pour objet de régulariser l'empiètement d'une partie d'un bâtiment agricole (poulailler) érigé sur le lot 2 545 305 du cadastre du Québec appartenant à Ferme Denis et Louise Lamy inc.;

CONSIDÉRANT que la parcelle de lot 2 545 306 ci-dessus décrite est située dans la zone agricole de la municipalité;

CONSIDÉRANT monsieur René Lamy s'adresse à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* afin d'obtenir une autorisation permettant l'aliénation de la parcelle de lot 2 545 306 ci-dessus décrite;

CONSIDÉRANT qu'aucune autorisation pour une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture n'est demandée sur la parcelle du lot 2 545 306 ci-dessus décrite;

CONSIDÉRANT que les lots 2 545 305 et 2 545 306 ne sont pas situés en tout ou en partie sur le territoire d'une communauté ou d'une agglomération de recensement ou d'une région métropolitaine de recensement telles que définies par Statistique Canada;

CONSIDÉRANT que l'aliénation projetée n'aura pas pour effet de réduire les possibilités d'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 2 545 306;

CONSIDÉRANT que l'aliénation projetée n'aura aucune conséquence négative sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles, ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants, compte tenu

Séance ordinaire du 3 décembre 2018

notamment des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles;

CONSIDÉRANT que l'aliénation projetée ne créera aucune contrainte additionnelle résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT que l'aliénation projetée n'affectera pas l'homogénéité de la communauté agricole;

CONSIDÉRANT que l'aliénation projetée n'affectera pas les ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;

CONSIDÉRANT la faible superficie visée par la demande d'autorisation, l'aliénation n'aura aucune incidence significative quant à la superficie du lot 2 545 305 qui demeurera presque entier pour la pratique de l'agriculture;

2018-12-336

À CES CAUSES, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve et appuie le projet de monsieur René Lamy auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)*, soit d'autoriser le lotissement et l'aliénation par René Lamy à Ferme Denis et Louise Lamy inc. d'une parcelle du lot 2 545 306, d'une superficie de 1 043,90 mètres carrés, afin de régulariser l'empiètement d'une partie d'un bâtiment agricole (poulailler) érigé sur le lot 2 545 305 du cadastre du Québec appartenant à Ferme Denis et Louise Lamy inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Demande de dérogation mineure de madame Ginette Dion à l'égard de l'immeuble sis au 631, 4^e Rang, lot 2 545 532 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Ginette Dion consiste à régulariser l'implantation du bâtiment principal sis au 631, 4^e Rang, avec une marge avant minimale de 7,08 mètres et une marge latérale minimale donnant sur rue de 6,67 mètres sur le lot 2 545 532 du cadastre du Québec, situé dans la zone RU-03;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 101 du *Règlement de zonage* numéro 234-90 qui prescrit, à l'intérieur de la zone RU-03, une marge avant minimale de 7,6 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient également à l'article 25 de ce même règlement qui stipule que, dans les cours latérales donnant sur rue, la marge applicable à tout bâtiment doit correspondre à la marge avant prescrite pour chacune des zones;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2018-12-337

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie la demande de dérogation mineure déposée par madame Ginette Dion concernant le lot 2 545 532 du cadastre du Québec, situé dans la zone RU-03, à l'effet d'autoriser la régularisation de l'implantation du bâtiment principal sis au 631, 4^e Rang, avec une marge avant

Séance ordinaire du 3 décembre 2018

minimale de 7,08 mètres et une marge latérale minimale donnant sur rue de 6,67 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Programme Emplois d'été Canada 2019 – Moniteurs du camp de jour

CONSIDÉRANT l'importance du camp de jour de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT l'importance d'obtenir une aide financière pour la tenue de ce camp de jour;

2018-12-338

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le Directeur des Loisirs, Frédéric Lamothe, à déposer, pour et au nom de la municipalité, une demande de subvention salariale dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2019*, pour les postes de sept (7) moniteurs du camp de jour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. Attribution de poste – Journalier classe 1 – Statut saisonnier

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-11-310 par laquelle le conseil autorisait la Directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel de candidatures pour combler un poste de journalier classe 1 saisonnier à temps partiel;

CONSIDÉRANT qu'un avis d'affichage à l'interne a été fait, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT que monsieur Alain Rivard a signé l'avis d'affichage;

2018-12-339

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès attribue, à compter du 3 décembre 2018, le poste de journalier classe 1 saisonnier à temps partiel à monsieur Alain Rivard. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur pour ce poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

30. Affaires diverses

30.1 Motion de félicitations – Comité d'embellissement – Attribution du 4^e Fleuron par la Corporation des fleurons du Québec

2018-12-340

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Comité d'embellissement pour tous les efforts qu'ils ont déployés depuis plusieurs années et qui ont été récompensés par la Corporation des fleurons du Québec qui leur a remis le 4^e Fleuron qui témoigne des efforts de tous pour embellir la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Séance ordinaire du 3 décembre 2018

Période de questions

Début : 20 h 06;

Fin : 20 h 20.

31. Clôture de la séance

2018-12-341

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 20 h 20.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g. ma.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.